

110 à 120 heures d'enseignement. Pour obtenir le diplôme de 12e année il faut avoir acquis au moins 27 crédits.

Les écoles secondaires de la province offrent des cours de métiers à double option dans les programmes de sciences, technologies et métiers, et des cours commerciaux à double option en sciences commerciales. Elles offrent également un programme de formation professionnelle d'une durée de deux ou trois ans avec la possibilité de faire une quatrième année pour les élèves qui le désirent. De plus, il existe des programmes commerciaux et techniques spéciaux d'un an après la 11e ou la 12e année.

En Ontario, au début de l'année scolaire 1967-68, les anciens instituts de technologie et les centres provinciaux de formation professionnelle ont été réunis pour former les collèges d'arts appliqués et d'enseignement technique qu'on appelle CAAT. Ces collèges ont été ouverts dans 20 régions pour répondre aux besoins des communautés aux niveaux tant postsecondaire que professionnel. Il n'a pas été prévu que les CAAT accueilleraient les élèves se préparant à des études universitaires, mais les universités acceptent soit en première soit en deuxième année d'un cours préparant à un grade les meilleurs éléments ayant complété un programme postsecondaire de deux ou trois ans. Le 1er octobre 1971, ces établissements passaient sous l'autorité du nouveau ministère des Collèges et Universités. Outre les écoles régionales et hospitalières de sciences infirmières, le *Humber College* et le *Ryerson Polytechnical Institute* offrent des programmes menant au diplôme d'infirmière (autorisée). Il existait en Ontario en 1972-73 huit collèges d'enseignement pédagogique indépendants, mais il est à prévoir qu'un certain nombre d'entre eux seront bientôt intégrés au système universitaire. Il y a dans cette province plus de 20 universités et collèges qui offrent un large éventail de programmes menant à des grades, diplômes et certificats.

**Manitoba.** En 1971-72, plus de 90% des effectifs des écoles publiques du Manitoba relevaient de 48 conseils unitaires de division responsables de l'enseignement public primaire et secondaire dans un secteur déterminé. Il y a de plus certaines écoles situées dans les régions retirées de la province et d'autres écoles spéciales qui ne sont pas prises en compte dans ces 48 conseils.

Des classes maternelles publiques existent dans la majorité des écoles primaires du Manitoba. Le nombre des inscriptions a presque triplé depuis dix ans avec la création de nouveaux aménagements et par conséquent le nombre des enfants dans les écoles maternelles et les jardins d'enfants privés a diminué.

Les 12 années de scolarité qui mènent à l'immatriculation senior se répartissent selon deux structures principales: école primaire (maternelle et 1re à 8e année) et école secondaire (9e à 12e année), ou bien école primaire (maternelle et 1re à 6e année), école secondaire 1er cycle (7e à 9e année) et école secondaire 2e cycle (10e à 12e année). On accorde une importance croissante au décloisonnement et à l'amélioration de la formation des enseignants et des programmes scolaires. D'autres innovations aux niveaux primaire et secondaire comprennent: l'élaboration de programmes d'études plus appropriés pour les jeunes Indiens et Métis qui suivent maintenant les classes régulières; la promotion des programmes d'hygiène portant sur les dangers de l'alcool et des stupéfiants; l'enseignement du français et de l'allemand en 10e année dans un laboratoire de langues; et le remplacement des examens officiels par un système de tests continus et l'application du principe des «études indépendantes» pour les élèves de certaines écoles secondaires. Les examens de fin d'études sont établis et corrigés sous l'égide de la Commission des examens des écoles secondaires du Manitoba. Pour entrer à l'université, un étudiant doit montrer qu'il a atteint le niveau exigé par la Commission dans trois matières au moins et le niveau exigé par l'école dans deux autres matières.

Au Manitoba, les élèves inscrits au cours de formation professionnelle peuvent choisir un programme préparatoire à un emploi dans le commerce ou dans l'industrie et ceux qui réussissent reçoivent un certificat d'études générales. Ou encore, ils peuvent, après avoir suivi le programme d'entrée à l'université, suivre pendant une autre année un programme spécial de formation commerciale, ou ceux qui suivent le programme de formation industrielle peuvent consacrer la moitié de leur temps au programme d'entrée à l'université. Il existe également un programme de formation à un emploi qui débute au niveau de la 7e année et qui se poursuit jusqu'en 10e ou 11e année; pendant cette période les élèves reçoivent une partie de leur formation pratique dans le commerce ou l'industrie.